

SAMEDI 24 MARS 2012 À PARTIR DE 10H BÈDES-IN À GRAMAT



Le «Bed-In for Peace» de John Lennon et Yoko Ono, Hôtel Hilton, Amsterdam, Pays-Bas, le 25 mars 1969

UN COLLECTIF CITOYEN s'est constitué à l'initiative de plusieurs associations dont le « Groupe Sortir du nucléaire Lot » afin de demander la création d'un Commission d'Information (CI), dans le but d'assurer une information publique transparente sur les problèmes de sûreté que pose le CEA/CEG, le Centre d'Études de Gramat. Ce centre militaire, sous tutelle du Commissariat à l'Énergie Atomique, est en effet répertorié par l'Autorité de Sureté Nucléaire de Défense (ASND) comme Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS).

Compte-tenu des risques inhérents à ce type d'installation, et malgré leur caractère militaire, les INBS sont également soumises à une obligation de transparence. À cet effet, la loi prévoit qu'une Commission d'Information soit constituée, regroupant quatre types de membres : les associations de protection de l'environnement, les représentants de l'État et des collectivités locales, les autorités militaires et les exploitants, comme le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Le 21 mars 2012, le Collectif a adressé un courrier à l'attention du Préfet du Lot (cf. au verso) et des autorités militaires compétentes afin de faire valoir cette demande.

Le collectif citoyen

Groupe « Sortir du nucléaire Lot », MCLSDN, Le Lot en action, les Amis du Lot en action, VITES, Bien profond

contact postal : Pierrette Dhermy, route de Couzou, 46500 Gramat

contact presse : Patrick Quemper : 05 65 34 29 17 / 06 87 67 98 21 - sdnlot@free.fr

La manifestation «Bèdes-in» du samedi 24 mars à Gramat s'inscrit parmi les actions nationales des 24 et 25 mars 2012 portées par ICAN France et le Mouvement de la Paix. Plus d'infos sur : <http://leliencommun.org/sdnlot>

COURRIER À M. LE PRÉFET DU LOT DU 22 MARS 2012

La loi du 13 juin 2006 a créé une Autorité de sûreté nucléaire de défense (ASND), dont le rôle est de contrôler et d'inspecter les « Installations nucléaires de base secrètes » (INBS), de gérer les situations d'urgence et d'informer. Les INBS sont des sites dépendant du ministère de la Défense qui abritent des missiles à tête nucléaire, comme à Istres ou à Avord (Cher), des déchets nucléaires, comme à Marcoule (Gard), des matières nucléaires militaires, comme à Valduc (Côte-d'Or) ou des matières radioactives comme à Bèdes (Gramat, Lot).

La France abrite une vingtaine d'installations nucléaires militaires, dont Gramat que la DSND répertorie comme INBS. Qui surveille le respect des procédures de sécurité par l'armée ? De Brest à Toulon, de Valduc à Gramat, les riverains et citoyens ont-ils un droit de regard sur ce qui se passe au sein de ces bases ? Sont-elles soumises à une obligation de « transparence » ?

À l'instar du rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire sur les centrales et les installations nucléaires civiles, une évaluation consacrée uniquement à la sûreté des INBS doit être déposée courant mars. Si la sûreté des installations nucléaires de Défense (DSND) se veut rassurante (« il suffit d'appuyer sur un bouton pour tout arrêter »), c'est aussi oublier les problématiques de pollutions rencontrées par le passé sur le site Gramat, avec les incidents de tirs de munitions à l'uranium appauvri reconnus par le directeur du CEG de l'époque et la pollution dont personne n'a été officiellement chargé d'en évaluer les impacts sur la santé publique (rivière souterraine de l'Ouysse), de Valduc - des rejets de tritium non contrôlés jusqu'au début des années 1980 - ou de gestion des déchets, comme l'atteste récemment l'accident de Marcoule. La grande différence avec une installation nucléaire civile, c'est qu'il est conservé un flou complet sur les activités exactes de ces sites, les quantités de matières nucléaires produites et transférées. Autre particularité des INBS, les services de sécurité sont plus importants, certains sites comme Gramat, Valduc ou l'Île Longue abritent des pelotons de gendarmerie ou de fusiliers commandos.

Malgré leurs caractères militaires, les INBS sont également soumises à une obligation de transparence. Comme dans le cas des centrales nucléaires ou de toute « installation classée pour la protection de l'environnement », il existe ainsi une Commission d'information (CI), regroupant quatre types de membres : les associations de protection de l'environnement, les représentants de l'État et des collectivités locales, les autorités militaires et les exploitants, comme le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). C'est le préfet qui fixe le nombre de sièges attribués à chaque catégorie de représentants et nomme tous les membres - y compris associatifs - à l'exception des représentants des collectivités locales, choisies par leurs assemblées respectives. Cette CI est censée apporter une information au public en matière de sûreté, d'absence de risques et des éventuels impacts sur l'environnement et les populations en cas d'accident.

Vous trouverez en pièce jointe (1) un document émanant de la DSND qui répertorie le site de Bèdes (CEA de Gramat) sur la liste des INSB (document daté de 7 décembre 2010), la fiche de l'ANDRA, consacrée à au site de Bèdes et publiée dans son rapport de 2009, accompagnée de celle de la SOCATRI à Bollène, qui détient également des déchets radioactifs en provenance du site de Gramat, et enfin la copie du rapport du SEIVA (2), daté de juin 2011, illustrant qu'il est parfaitement possible de mettre en place une Commission d'information et d'échanger, de façon responsable, respectueuse, efficace et cohérente entre citoyens et services de l'Etat.

Nous vous sollicitons par la présente afin qu'une Commission d'Information soit mise en place dans les plus brefs délais, à l'instar de celle existante au CEA de Valduc (SEIVA). Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés des suites que vous compterez donner à notre demande. Nous adressons plusieurs courriers ce jour, au CEA de Gramat, au Ministère de la Défense, à l'ASND, la DSND.

Le collectif citoyen lotois regroupe déjà plusieurs associations, dont le groupe Sortir du Nucléaire Lot, le Mouvement Citoyen Lotois pour la Sortie du Nucléaire, Le Lot en Action, Les Amis du Lot en Action et de nombreux citoyens.

Notre objectif est de mettre en place avec vous, dans le respect bien évidemment des obligations qui incombe au CEA, notamment en matière de secret militaire, un processus qui garantisse des conditions raisonnables de dialogue et de consultation permanents, afin d'éviter que ne se reproduise le triste épisode survenu lors des incidents de tirs révélé par Dire Lot. L'association Anahita qui avait alors tenté de faire la lumière sur cette affaire s'est heurtée au mutisme le plus complet. Nous devrions tous être capables de créer les conditions favorables à des échanges constructifs, responsables, associant les élus, les représentants d'associations de défense de l'environnement (par exemple le GADEL), les riverains, le Parc Naturel, la sécurité civile, les services de secours, la gendarmerie et bien sûr les services de l'Etat.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet du Lot, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Le Collectif Citoyen lotois

(1) documents sur : <http://leliencommun.org/sdnlot>

(2) La SEIVA, association loi 1901, est née d'une volonté du Préfet de Côte d'Or, Jacques Barel, de mettre en place en 1996 une structure d'échange et d'information entre les différents partenaires concernés par l'établissement du CEA de Valduc. Ce centre du Commissariat à l'Energie Atomique est une installation nucléaire de base secrète - INBS - et peu d'informations circulaient avant la création de la SEIVA.